

Une opération d'inventaire d'urgence pour une préservation réfléchie : les Houillères d'Ahun à Lavaveix-les-Mines (Creuse)

Jehanne Lazaj



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/3369>

DOI : 10.4000/insitu.3369

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Jehanne Lazaj, « Une opération d'inventaire d'urgence pour une préservation réfléchie : les Houillères d'Ahun à Lavaveix-les-Mines (Creuse) », *In Situ* [En ligne], 8 | 2007, mis en ligne le 01 mars 2007, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/3369> ; DOI : 10.4000/insitu.3369

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

*Une opération d'inventaire d'urgence
pour une préservation réfléchie : les
Houillères d'Ahun à Lavaveix-les-Mines
(Creuse)*

Jehanne Lazaj

Figure 1



Le bourg moderne : au premier plan, l'église, au second plan, la mairie. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- 1 Lavaveix-les-Mines est située dans le département de la Creuse entre Guéret et Aubusson, à quelques kilomètres d'Ahun. La ville (**fig. n° 1**), comptant aujourd'hui environ 800 habitants, est installée sur un bassin houiller qui s'étend d'Ahun à Fourneaux, sur une surface d'environ 25 km² répartie sur une longueur de 14 km et 1 à 2 km de large. Le gisement a été exploité à partir de 15 couches de charbon, par la société des Houillères d'Ahun, dont le siège social était établi à Lavaveix-les-Mines, jusqu'à sa mise en liquidation en mars 2005. L'intérêt patrimonial du bassin d'Ahun est aujourd'hui reconnu.
- 2 Plusieurs tentatives d'étude ont été amorcées, sans qu'aucune n'ait abouti. Aucune publication ne retrace entièrement l'histoire des Houillères d'Ahun mais nombre d'articles, de cartes postales anciennes (il existe plusieurs collectionneurs locaux), etc. permettent de comprendre l'évolution du site. Suite au dépôt de bilan, les archives des Houillères d'Ahun ont bénéficié d'un traitement particulier. Elles sont déposées aux Archives départementales de la Creuse, et ainsi dans leur presque totalité, préservées. Elles attendent d'être classées avant d'être communiquées au public.
- 3 Ces dernières années, 210 ouvrages miniers industriels (datant du XVIIe siècle à 1969) ont été recensés dans le bassin d'Ahun, dans les archives, localisés et cartographiés par la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Limousin (DRIRE) ; 40 étaient encore visibles en 2006.

Figure 2

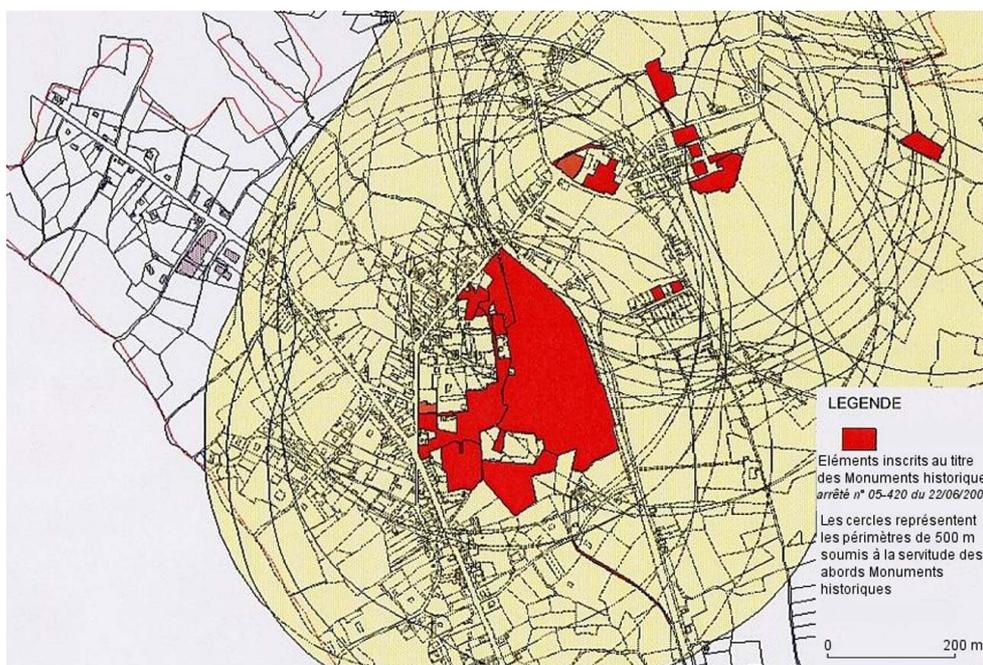


Exemple d'affaissement : le terrain de tennis municipal déformé par l'éboulement d'une galerie souterraine. Lazaj, Jehanne

© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- 4 Depuis quatre à six ans, de nombreux et importants sinistres sont à déplorer, comme des effondrements localisés, des affaissements, etc. (**fig. n° 2**) Une sécurisation de l'ensemble du site étant nécessaire, la DRIRE met en place, suite à un diagnostic exhaustif, un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)¹ et programme en 2006 la démolition de tous les puits et autres chevalements ainsi qu'un traitement de surface. Parallèlement, un arrêté de protection au titre des Monuments historiques² a été pris le 22 juin 2005. Cette inscription est définie en conséquence de la mise en liquidation des Houillères d'Ahun et concerne presque exclusivement ses propriétés foncières ainsi que quelques bâtiments significatifs cédés quelque temps auparavant par l'entreprise. Décidée à la hâte et sans aucune étude préalable, cette protection tente de stopper l'hémorragie attendue liée à la liquidation de la société, sans pour autant répondre aux nécessités patrimoniales et techniques. En raison des servitudes propres aux abords des Monuments historiques³, la protection s'applique sur une surface gigantesque (tout le territoire de Lavaveix-les-Mines ainsi qu'une partie des communes attenantes). La gestion urbanistique quotidienne devient compliquée voire impossible (**fig. n° 3**).

Figure 3



Éléments architecturaux ayant un lien direct avec la mine. Commune de Lavaveix-les-Mines. Détail du centre-bourg. Sources : cadastre numérisé, Chevalier, N.

© SDAP de la Creuse, 2006.

- 5 La redéfinition de la protection au titre des Monuments historiques, prévue par l'article 2 de l'arrêté d'inscription lui-même, est insufflée par des nécessités de sécurité, techniques et scientifiques. En effet, une conservation et une gestion rationnelles du patrimoine du bassin houiller creusois imposent une étude de tout le patrimoine de la commune de Lavaveix-les-Mines. Circonscrire une entité patrimoniale homogène, pensée dans sa globalité, et définir des prescriptions d'action sur tout le territoire concerné sont les seules réponses possibles aux nécessités de préservation de cette architecture sans architecte (non spectaculaire mais signifiante), de ce patrimoine industriel et ethnologique.

Une étude d'urgence

- 6 Les travaux de sécurisation des sites étant stoppés par l'arrêté de protection de juin 2005, l'étude patrimoniale visant à le modifier et à définir les éléments à conserver sur le bassin d'Ahun est finalement programmée en urgence. Elle démêle grossièrement l'histoire communale, industrielle et architecturale de ce territoire houiller. Le but premier est de situer et de reconnaître les installations minières ou connexes du bassin d'Ahun. Un repérage des édifices et de l'aménagement public circonscrit à la commune de Lavaveix-les-Mines est ensuite proposé. Enfin, une première réflexion sur la typologie de l'habitat minier s'amorce.
- 7 L'étude, menée en un mois, est confiée au Service régional de l'Inventaire⁴. Elle ne comporte pas, malgré une disponibilité évidente, de recherches en archives ; seules sont utilisées les sources historiques déjà bien connues et résumées par la DRIRE. Cette opération d'urgence, basée sur un repérage exhaustif du bâti sur le terrain à partir du

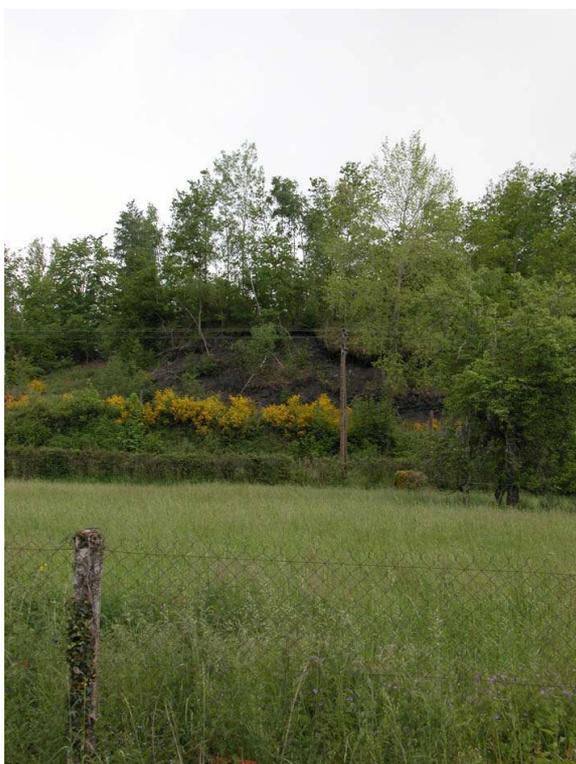
cadastre numérisé, propose un recensement patrimonial. Le repérage est réalisé sans distinction (éléments protégés ou non, industriels ou non, anciens ou récents, etc.), à partir de la rue et donc des éléments de façades ; seuls quelques rares bâtiments ont été visités.

- 8 La grille de recensement, simple, ne comporte que quelques champs :
 - implantation de l'édifice avec mention des différents bâtiments
 - matériaux
 - élévation et toiture
 - destination originelle supposée
 - tranche chronologique de datation approximative.
- 9 Une attention particulière est portée à la disposition et la typologie des bâtiments au sein d'entités, de groupes (bourgs, villages ou écarts).
- 10 Du fait du temps imparti et des conditions d'enquête, la mise en forme des données recueillies sur le terrain ne comporte pas de fiches individuelles ou collectives des édifices. Elle est fondée sur une synthèse⁵ cartographique et textuelle (rapport) ; elle constitue un état des lieux précis et fournit les premières pistes d'une protection réfléchie ou d'une étude plus approfondie. La Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS)⁶ statue à l'appui de cette mission d'urgence, le 3 juillet 2006, sur la révision des protections Monuments historiques déjà effectives à Lavaveix-les-Mines. Elle initie une concertation entre les différents représentants de l'Etat (du ministère de l'Industrie - DRIRE - ou de la Culture et de la Communication - DRAC), des professionnels, des associations concernées et des collectivités locales, quant à la suite à donner à la connaissance et à la valorisation patrimoniales.

Une histoire communale révélée par l'industrie

- 11 La ville de Lavaveix-les-Mines, issue de l'industrie, n'a d'existence juridique que depuis 1868. Elle regroupe plusieurs lieux-dits précédemment rattachés essentiellement à la commune voisine, Saint-Pardoux-les-Cars.
- 12 La production charbonnière du bassin d'Ahun remonterait au Moyen Age, elle est connue et bien attestée dès le XVIIe siècle. Les premières concessions datent de 1777 (mines de Chantaud au nord de Lavaveix-les-Mines) et 1786 (mines de Fourneaux au sud). Une ordonnance royale du 19 novembre 1817 statue sur l'exploitation et marque la définition précise de deux concessions (au nord et au sud). C'est en 1863 qu'elles fusionnent pour créer à terme la SA des Houillères d'Ahun. En deux siècles d'existence, l'entreprise aurait produit 12 millions de tonnes de charbon. Ce dernier est le moteur de la révolution industrielle de la vapeur et le nerf de la guerre industrielle... **(fig. n° 4)**

Figure 4



Traces paysagères d'exploitation : terril installé à proximité du puits central. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- 13 Durant tout le XIXe siècle, l'exploitation se développe et se modernise (techniques d'extraction sans cesse renouvelées, arrivée du chemin de fer vers 1864, construction du barrage de Chantegrelle pour la production d'électricité vers 1905, etc.). Vers 1870-1872, les Houillères d'Ahun possédaient 60 fours à coke, 2 lavoirs à charbon, des laboratoires, etc. Parallèlement et selon la tradition paternaliste, elles construisent des logements ouvriers et se dotent d'installations d'intérêt commun (telles qu'écoles et infirmerie). La ressemblance avec les constructions minières du Nord-Pas-de-Calais et de la Belgique (pourtant éloignées) et, *a contrario*, l'absence de similitude avec les bassins miniers auvergnat et bourguignon motivent une étude approfondie des débuts de l'activité creusoise.
- 14 La production charbonnière concerne les communes de Lavaveix-les-Mines, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Médard-la-Rochette, Issoudun-Letreix et Ahun. En 1876, la société, à son apogée, compte 2 000 ouvriers. En 1901, il y a plus de 3 300 habitants à Lavaveix-les-Mines !
- 15 Le bassin d'Ahun est à la fin du XIXe siècle l'un des plus gros bassins d'emploi de la Creuse. Une étude approfondie de son évolution et sa comparaison avec les variations (concomitantes mais en symétrie inversée) des emplois textiles aubussonnais devraient montrer toute l'importance de l'exploitation houillère pour l'histoire économique, industrielle et sociale de la Creuse, la main-d'œuvre étant presque exclusivement locale.

Figure 5

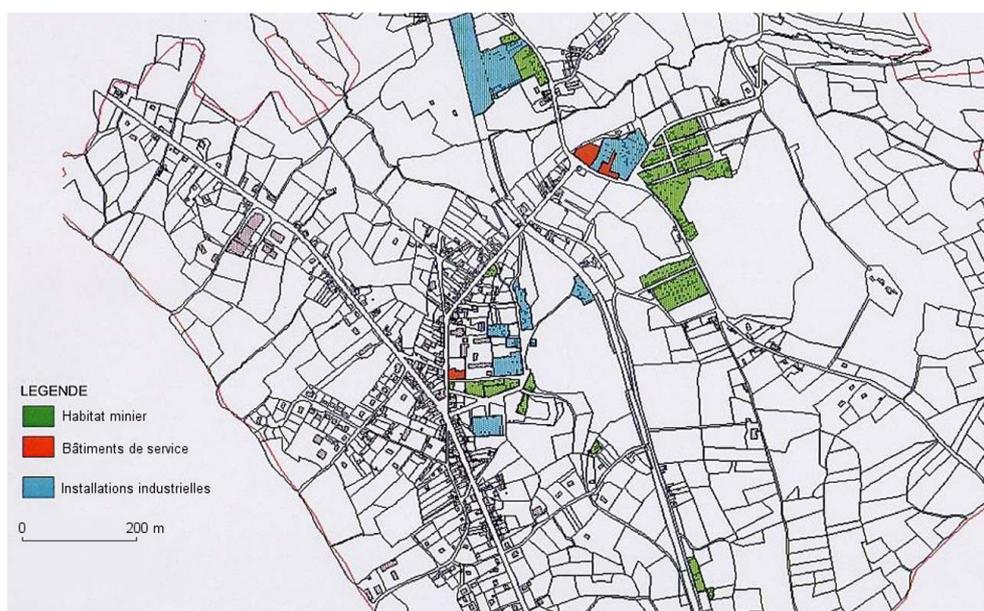


Les bureaux de direction des Houillères d'Ahun, installés dans la première moitié du XXe siècle, à proximité du puits central. Lazaj, Jehanne

© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- 16 Un déclin s'amorce après la Première Guerre mondiale. On ne compte plus que 500 mineurs en 1927. L'extraction du charbon s'arrête dans les années 1930. Les besoins industriels liés à la Reconstruction relancent cependant la machine à exploiter ; les cages redescendent au fond vers 1950, transportant alors environ 150 ouvriers. A la différence de la presque totalité des sociétés minières françaises, les Houillères d'Ahun ne sont pas nationalisées et gardent leur autonomie d'action, de gestion et d'exploitation (**fig. n° 5**). Cependant, la production cesse définitivement dès 1960 à Courbarieux et 1969 à Lavaveix-les-Mines. Les Houillères d'Ahun n'existent plus qu'à travers le parc mobilier et immobilier dont elles conservent la propriété et ce, jusqu'à leur mise en liquidation en mars 2005. Cette dernière fait suite à une mise en demeure prononcée en raison d'une déficience avérée au regard des obligations du concessionnaire, révélée par les différents sinistres.
- 17 Dès la toute fin du XXe siècle, les professionnels du patrimoine (à travers essentiellement l'Architecte des bâtiments de France territorialement compétent) s'émeuvent et signalent la singularité et la force mémorielle du bassin d'Ahun. Parallèlement, la municipalité initie un projet muséal. La situation stagne jusqu'au dépôt de bilan qui active une véritable volonté de préservation et de valorisation et impose à la hâte l'arrêté de protection précité (**fig. n° 6**).

Figure 6



Représentation des protections Monuments historiques définies avant l'étude patrimoniale.
Commune de Lavaveix-les-Mines. Détail du centre-bourg. Sources : cadastre numérisé, Chevalier, N.
© SDAP de la Creuse, 2006.

Géographie historique

- 18 Comme toute commune creusoise, Lavaveix-les-Mines est en partie définie par son appartenance rurale, visible à travers son implantation ancienne, au lieu-dit de la Vieille Vaveix. D'un point de vue global, la commune présente différents modèles constructifs, répétitifs et identifiables. Ces derniers présentent des caractéristiques locales ou minières dont la juxtaposition compose un ensemble inhabituel voire rare dans la région. Leur implantation est fonction de la géographie rurale et industrielle. Les principaux types architecturaux rencontrés sur le territoire communal se « classent » et se situent comme suit :

- l'architecture rurale en granit est composée essentiellement de fermes en bloc à terre, qu'elles soient isolées ou en village (principalement au lieu-dit de la « Vieille Vaveix » qui constitue le bourg ancien). Les traces de l'industrialisation de la production des matériaux de construction et du développement local de la brique, au XIXe siècle, sont visibles sur certains bâtiments (chaînes d'angle et jambages de fenêtres) (**fig. n° 7**),

Figure 7



Le bourg ancien de la Vieille Vaveix : détail d'une ferme. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- l'architecture traditionnelle des villages creusois se manifeste dans une proportion identique par des maisons bourgeoises, des maisons de centre-bourg, des maisons de faubourg (présentes dans les lieux-dits assimilés à des villages-rues) ou des villas du début du XXe siècle. L'utilisation du granit ou de la brique ne se distingue pas dans le choix de mise en œuvre mais marque des dates de construction différentes,

Figure 8



Le bourg moderne : habitations avec une partie caractéristique de Lavaveix-les-Mines (proportions, matériaux, etc.) à vocation commerciale. Lazaj, Jehanne

© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- l'architecture minière est présente à travers ses matériaux (brique) et sa stéréotypie constructive, à l'image de celle du Nord. Des proportions modestes caractérisent l'habitat minier composé d'un rez-de-chaussée seul ou associé à un étage de comble ou un étage carré, sur deux travées. Ce type de logement est visible sur toute la commune (bourg moderne) mais est concentré dans le quartier des mineurs ou à proximité des puits d'extraction les plus importants (**fig. n° 8**),
 - l'architecture contemporaine (HLM, villas et pavillons, etc.) constitue et entoure pour partie le bourg moderne autour de la mairie et de l'église.
- 19 A *contrario* des différences sociales et constructives qu'elles affichent, les habitations forment un entrelacs de constructions anciennes, modernes et contemporaines marquées par une cohérence d'échelle intéressante. Le contraste entre les façades sur rue et sur cour, ce qui est visible et ce qui ne l'est pas, est souvent saisissant.
 - 20 Pour comprendre les traces de l'industrie, leur inscription dans la ville et leur duplicité (elles témoignent des deux périodes fastes de l'entreprise), l'analyse d'un équipement spécifique - l'école - est éclairant.
 - 21 L'école des galibots⁷ est construite à la fin du XIXe siècle à proximité du quartier des mineurs ; elle est abandonnée dans les années 1950 et rénovée récemment dans le cadre d'une utilisation communale. Elle incarne de par sa prestance, sa mise en scène et son style, l'industrie paternaliste triomphante (**fig. n° 9**).

Figure 9



L'école des galibots transformée récemment en salle communale. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- 22 Quant à l'école, construite après la Deuxième Guerre mondiale (**fig. n° 10**), au centre du bourg moderne, entre l'église, la mairie et les bureaux de la société, elle exprime l'effort de reconstruction et de relance industrielle auxquelles les Houillères d'Ahun ont participé. Devenue alors un acquis républicain, l'école témoigne d'une nouvelle organisation socio-urbanistique.

Figure 10



L'école moderne, symbole de la Reconstruction. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

L'habitat, révélateur d'une hiérarchie sociale

- 23 Les logis liés à la mine reflètent les différentes catégories sociales. La taille et la forme des jardins sont aussi très significatives.
- 24 Le logement du directeur, symptomatique des choix patronaux du XIXe siècle, est implanté au cœur du centre industriel (bureaux, puits, ateliers de forge, etc.), marqué par des allées arborées. Il accueille, jusqu'au début du XXe siècle, les bureaux et la salle de réunion du conseil de la société, encore visibles aujourd'hui. Il est entouré d'un parc clos de murs. La physionomie du logis l'apparente aux habitations creusoises, les chaînes d'angle en granit sont caractéristiques. Le gros œuvre est, de manière surprenante, en brique (**fig. n° 11**).

Figure 11



Façade sur rue de la maison du directeur avec une vue partielle du parc environnant. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- 25 Un modèle type de logement ouvrier (quelle que soit l'activité) est disséminé sur presque toute la commune : une maison en brique, d'un étage carré, coiffée d'une corniche et composée de deux ou quatre travées, selon qu'elle soit simple ou double, avec commodités et dépendances attenantes.
- 26 L'ensemble de corons (dix unités d'habitation) compose le faubourg Saint-Jacques. Ces maisons (d'une similitude tout à fait troublante avec celles du Pas-de-Calais ou avec les habitations ouvrières urbaines du Nord) disposent de trois pièces en rez-de-chaussée et sont couvertes de toits à longs pans. Elles possèdent toutes un jardin et des commodités sur leur partie arrière. L'hétérogénéité de l'ensemble, visible aujourd'hui, impose une réflexion quant à ses modalités de conservation (**fig. n° 12, n° 13**).

Figure 12



Le faubourg Saint-Jacques : l'allée de corons possédant deux rangées de dix maisons. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

Figure 13



Le faubourg Saint-Jacques : détail d'un coron possédant à l'origine trois pièces en rez-de-chaussée, une cave, un jardin et des commodités. Lazaj, Jehanne

© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- 27 L'habitat en « caserne » est présent à plusieurs endroits de la ville (quartier, bourg moderne, proximité des bureaux). Ces logements, construits en brique sur un étage carré et selon des travées régulières, abritent des célibataires ou des familles. Des dépendances sont attenantes (**fig. n° 14**).

Figure 14



Le quartier des mineurs : deux immeubles avec habitat en « casernes » et jardins attenants. Lazaj, Jehanne

© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- 28 Des éléments atypiques se superposent, comme les habitations en préfabriqué qui témoignent de la nécessité d'implantation rapide de main-d'œuvre extérieure, consécutive à la reprise d'activité de la Reconstruction.
- 29 Un quartier, en partie détruit, transcende ces tranches de vie et illustre cette hiérarchie : le quartier des mineurs (appelé sur certains plans « la verrerie »). Le café-épicerie y tient une place centrale, les rues y sont strictement parallèles ou perpendiculaires.

Ville-usine/usine-ville

- 30 Les traces de l'industrie sont imbriquées dans le tissu urbain, elles le constituent. L'identité communale de cette ville-champignon est indissociable de l'expression architecturale industrielle et de la mémoire de la mine (**fig. n° 15**). Des éléments industriels ou liés à l'industrie sont présents sur tout le territoire communal :

Figure 15



Installation attenante au puits central : le lavoir à charbon. Lazaj, Jehanne
 © Inventaire général, ADAGP, 2006.

- les gares de voyageurs et de marchandises, toutes deux aujourd'hui désaffectées, rappellent les nécessités économiques et industrielles de mise en réseau,
- les terrils ou crassiers présents à différents endroits et en partie couverts de végétation forment des points d'ancrage dans le paysage,
- les puits (dont le puits Sainte-Barbe, en passe d'être démolie, encore attenante à un lavoir à charbon) sont pour partie garnis (chose très rare) d'un cuvelage en granit et en brique. Les chevalements étaient construits le plus souvent en bois sur une assise en pierre. Il n'en subsiste que la base maçonnée,
- les espaces de bureaux, restés en l'état, tels qu'à l'arrêt de l'activité en 1969, montrent un aspect de la vie sociale de l'entreprise,
- le barrage hydraulique de Chantegrelle, construit au début du XXe siècle et toujours en activité, témoigne de la modernité électrique et de l'incroyable demande énergétique d'exploitation comme de l'utilisation maximale des ressources locales,
- le bâtiment nommé « Diesel » sert, après la Deuxième Guerre mondiale, de relais au barrage pour produire grâce au pétrole, l'énergie électrique nécessaire à l'industrie. Par son décor remarquable, fait de briques bicolores, il peut, dans le cadre d'un choix monumental et du fait de son adaptabilité, être investi d'une partie de la mémoire minière (**fig. n° 16**),

Figure 16



Installation attenante au puits central : sous-station électrique thermique appelée « le Diesel ». Lazaj, Jehanne

© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- les ateliers de forge sont affectés aux réparations métalliques : wagonnets, pioches, etc. Composés de trois bâtiments en brique, percés de baies en plein cintre et disposés en U, ils sont représentatifs de l'architecture industrielle du XIXe siècle. Leur élégance justifie leur protection. D'autant plus qu'une partie des machines sont encore en place (**fig. n° 17**),

Figure 17



Installations attenantes au puits central : les ateliers de forge disposés en U. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- des installations complémentaires, importantes en nombre, sont disséminées sur le territoire : réservoirs, bâtiments de la machine à vapeur, lavoirs à charbon, etc.,
- des activités annexes et concomitantes au travail de la mine sont aussi installées sur la commune : une tuilerie-briqueterie, deux verreries (**fig. n° 18**) dont l'une dépend des Houillères d'Ahun, etc. Les bâtiments en brique forment de petites entités industrielles souvent entourées de logements d'ouvriers ou de contremaîtres.

Figure 18



Installation industrielle connexe : la verrerie installée à proximité de la gare. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- 31 L'infirmerie et la morgue, installées par les Houillères d'Ahun à proximité du quartier des mineurs, ainsi que la coopérative alimentaire implantée au centre du bourg sont aujourd'hui transformées en logements. Construites également en brique, elles témoignent des conditions de vie ouvrière et de leur prise en considération patronale ou syndicale.

Le bassin d'Ahun au-delà de Lavaveix-les-Mines

- 32 Les communes de Saint-Médard-la-Rochette, Issoudun-Letrieix, Saint-Martial-du-Mont et Saint-Pardoux-les-Cars ont accueilli des activités minières dirigées par les Houillères d'Ahun. Des traces industrielles subsistent. *A contrario*, la main-d'œuvre résidant sur place, n'a pas (ou très peu) généré un habitat spécifique.
- 33 Un exemple industriel mérite cependant d'être examiné attentivement. Le carreau du puits Quatre (commune de Saint-Médard-la-Rochette), aujourd'hui presque totalement démoli, montrait dans sa quasi intégralité les installations caractéristiques du travail de la mine (**fig. n° 19, n° 20**) : une descenderie⁸ en plan incliné et le puits d'aération, un chevalement de mine en béton au-dessus du puits d'extraction, l'ensemble abritant le triage et le lavage du charbon (vue des trémies), une maison de gardien, la salle de la machine d'extraction couplée à la lampisterie, le local des mineurs comportant la salle des pendus (vestiaire).

Figure 19



Le carreau du puits Quatre : le puits et le lavoir à charbon. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

Figure 20



Le carreau du puits Quatre : la salle de la machine d'extraction et la lampisterie. Lazaj, Jehanne
© Inventaire général, ADAGP, 2006.

- 34 Cet ensemble cohérent résume le dilemme protectionniste afférent aux Houillères d'Ahun. En effet, les problèmes de sécurité rencontrés sur ce site (aléas d'effondrement fort et grave fragilité structurelle du bâti) combinés au coût exorbitant d'une potentielle préservation, ont sonné le glas d'un pan de la mémoire minière. La définition de la conservation, nécessairement réaliste, n'est possible qu'à travers une démarche raisonnée et raisonnable, un juste milieu difficile entre le « tout patrimoine » et le « tout sécuritaire » qui, ici, n'a pas été trouvé.

Conservation patrimoniale ou démolition sécuritaire, le dilemme

- 35 La représentativité du patrimoine minier d'Ahun est complexe car elle concerne tout autant l'habitat, les installations industrielles que toutes les installations connexes voire les lieux et le cadre de vie. Choisir les éléments représentatifs à conserver est, de plus, compliqué par les problèmes de financement et de sécurité. Enfin l'intérêt architectural des bâtiments concernés est tout à fait relatif. Les édifices industriels n'ont pas toujours une architecture spécifique ou ostentatoire. Seuls le bâtiment abritant les ateliers de forge (appelés communément les Ateliers) et à la rigueur le plus contemporain, « Diesel », se distinguent par leur élégance, leurs proportions, leur décor et leur adaptabilité ou capacité à être réhabilités. Ils pourraient ainsi devenir les symboles mémoriels.
- 36 Le problème du choix des « Monuments » est crucial car ceux-ci stigmatisent et incarnent la rencontre entre l'histoire et la mémoire. Le bâtiment industriel est de ce point de vue, atypique. Lieu par excellence de l'éphémère, il devient, lors de sa pérennisation patrimoniale, le témoignage monumental d'un processus évolutif révolu, d'un savoir-faire désuet et d'histoires individuelles laborieuses. Une protection maximaliste des sites (comme celle définie par le premier arrêté de protection concernant Lavaveix-les-Mines) dépose une chape de plomb conservatrice, étouffante. Le passé asphyxie le présent, oppressant l'avenir.
- 37 Cependant, le choix, plus responsable, d'un bâtiment-monument, ne doit pas être la conclusion d'une manifestation de « bonne conscience » collective. Dans le cadre des Houillères d'Ahun, une proposition de protection Monuments historiques réduite aux simples bâtiments de forges ou à plusieurs bâtiments « représentatifs » doit permettre de répondre aux impératifs de sécurité, d'offrir une reconnaissance nécessaire au passé minier et de donner un point d'ancrage, voire un catalyseur aux futures politiques d'étude et de valorisation.
- 38 L'inscription au titre des Monuments historiques proposée en juillet 2006, comme révision de l'arrêté maximaliste de juin 2005, se concentre sur un « échantillonnage mémoriel » résultant d'une sélection drastique d'éléments.
- 39 Au cœur de Lavaveix-les-Mines est implanté le centre décisionnel et industriel de l'exploitation, disposé autour d'allées ordonnancées et composé, entre autres, du logement du directeur, des bureaux, du puits central (lavoir à charbon) et de celui de Sainte-Barbe, des Ateliers (bâtiment de forge), du « Diesel » et des logements ouvriers. Une protection d'ensemble, pourtant scientifiquement idoine, semble techniquement inadaptée. Le parti d'une protection « portée » par les Ateliers est plus satisfaisant. En effet, ce bâtiment possède une belle organisation d'ensemble, atteste d'une préoccupation

esthétique non négligeable et expose les caractéristiques architecturales industrielles (brique et pierre de taille). De plus, il abrite encore certaines machines.

- 40 La vie ouvrière fait partie intégrante de l'histoire minière et ce, au même titre que l'évolution industrielle ou les fluctuations économiques. Conserver les corons semble donc indispensable. Cependant, formant un ensemble distinct du tissu urbain (faubourg Saint-Jacques), ces maisons si caractéristiques attestent déjà de modifications irréversibles (l'une d'entre elles est même totalement transformée en double garage). Seules quelques-unes possèdent encore leur aspect d'origine (d'un point de vue extérieur uniquement, l'intérieur étant déjà modifié). Doit-on, de manière presque artificielle, choisir une maison-témoin, dont la patrimonialisation arrêtera l'évolution, un repère transcendé uniquement par la mémoire ? Doit-on conserver les quatre à six maisons alignées encore presque intouchées, comme trace d'un ensemble indissociable, tout en essayant de permettre, au mieux, leur évolution ? Doit-on enfin protéger la totalité du faubourg dont la cohérence est déjà pour partie bancale ? La CRPS⁹, après débat, tranche et protège six maisons alignées et contiguës, encore peu transformées, qu'elle considère comme « représentatives ».
- 41 La mine s'incarne à travers les puits et leurs installations. Dans la perspective d'une valorisation (accessibilité pratique) et pour son aspect techniquement lisible, voire presque « authentique », le carreau de mine Saint-Marcellin, sur la commune de Saint-Martial-le-Mont, a été proposé à l'inscription au titre des Monuments historiques. Il présente des vestiges de maçonnerie du cuvelage du puits, une cheminée d'aération, un terril et une maison de préposé. Cependant, il est situé sur une zone d'aléas forts¹⁰ et menace de s'effondrer. Il est éloigné de Lavaveix-les-Mines mais est visible et accessible depuis la route départementale 942. Une discussion s'engage sur la possibilité de conserver ce carreau comme témoin du passé minier. La CRPS ne propose pas de protection mais esquisse des modalités de collaboration entre la DRAC, la DRIRE et les collectivités, afin de mener une étude fine de faisabilité (croisement des aspects mémoriels, sécuritaires et financiers) sur l'ensemble des puits subsistants.
- 42 Les servitudes (abords de 500 mètres de rayon) des deux ensembles (Ateliers et corons) protégés en juillet 2006, permettent un contrôle minimal des transformations de la commune. En décembre 2006, les travaux de sécurisation orchestrés par la DRIRE s'achèvent. Ils ont eu raison de tous les puits et chevalement précités.
- 43 Le poids mémoriel perlant à Lavaveix-les-Mines, et plus largement dans tout le bassin minier d'Ahun, transcende le tissu urbain comme social. Les questions de sécurité soulevées à juste titre par la DRIRE (béances accessibles ou aléas) désaxent les réflexions patrimoniales. Le choix monumental se complexifie. Ainsi, par honnêteté scientifique et au vu de l'embarras tant économique que sécuritaire, la protection Monuments historiques, approuvée en juillet 2006, est conditionnée à la création d'une ZPPAUP¹¹, c'est-à-dire à un engagement commun fort (Etat, collectivités), une démarche globalisante et surtout une étude approfondie du territoire. La connaissance reste la seule base fiable à l'action.

NOTES

1. Le PPRM est prescrit en novembre 2000 par le Préfet de la Creuse sur les deux concessions appartenant aux Houillères d'Ahun. Il vise à prendre la mesure des risques associés aux anciens travaux miniers, à établir un programme d'interventions sécuritaires et à réglementer l'urbanisation. Pour cela des sondages et une étude photogrammétrique sont réalisés.
2. Appelé encore récemment « InSCRIPTION sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques ».
3. Les constructions ou les modifications architecturales projetées dans un périmètre de 500 mètres autour des monuments concernés sont soumis au visa de l'Architecte des bâtiments de France.
4. Le Service régional chargé de l'Inventaire général du patrimoine culturel est un service de connaissance du patrimoine, mis à disposition du Conseil Régional du Limousin. En son sein, une seule personne travaille à cette étude et réalise dans des délais réduits, les photographies comme l'enquête.
5. En plus d'intégrer la documentation préliminaire du Centre de documentation du Patrimoine (installé à la Direction régionale affaires culturelles du Limousin), le rapport et la cartographie réalisée avec l'aide du Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) de la Creuse sont annexés au dossier de recensement « Monuments Historiques ».
6. La CRPS est une commission présidée par le préfet de région, constituée de représentants des différents acteurs du patrimoine et de personnalités qualifiées. Elle donne un avis sur les protections Monuments historiques.
7. Un galibot est un jeune manœuvre travaillant au service des voies dans les galeries de mine.
8. La descenderie est un plan incliné permettant de se rendre dans les galeries d'extraction.
9. Commission régionale du Patrimoine et des sites.
10. L'ensemble du bassin minier a été sondé : l'histoire de l'exploitation a été étudiée de manière géographique et technique (histoire des procédés et des galeries). Ces connaissances, analysées à travers le savoir géophysique minier, offrent une cartographie précise des possibilités d'effondrement ou de sinistre, appelées aléas.
11. Une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) est un secteur de protection et de prescription définie à l'échelle d'une ou plusieurs communes, permettant une prise en compte globale du patrimoine bâti et paysager d'un même territoire. Elle est approuvée en CRPS et prend forme dans un document contractuel établi en partenariat entre l'Etat et les communes concernées, qui comprend analyses, cartographies, règles, etc.

RÉSUMÉS

Installée sur un bassin houiller, Lavaveix-les-Mines est une commune creusoise construite par et pour l'industrie. Les éléments bâtis qui la constituent incarnent la mémoire et la technique de la mine. Des sinistres récents, conséquence des anciennes exploitations souterraines, légitiment la

démolition de tous les bâtiments considérés comme « à risque », qu'ils soient industriels ou non. Une volonté de préservation patrimoniale apparaît parallèlement. Ainsi, la jonction des impératifs de sécurité et du devoir de mémoire, combinée aux contraintes économiques afférentes, motive une étude précise du territoire et du patrimoine. Elle vise entre autres à définir les éléments dont la conservation et la valorisation sont tout aussi réalistes qu'indispensables.

Situated on a coalfield, the town of Lavaveix-les-Mines in the Creuse department grew up for and around the industrial extraction of coal. All its built heritage bears witness to the social and technical memory of coal mining. Recent accidents, resulting from soil subsidence caused by the old underground workings, have justified the demolition of many buildings considered to be at risk, whether of an industrial nature or other. At the same time a will to preserve the town's coal-mining heritage has emerged. These different factors, comprising considerations of security and the 'duty' of preserving memory, along with their associated economic imperatives, were the reasons seen to justify a detailed inventory of the territory and its heritage. The aim of this study is to propose a realistic analysis of the heritage elements which may be seen as important to preserve and interpret.

INDEX

Mots-clés : politique de préservation, mine, industrie minière, protection, Lavaveix-les-Mines, Creuse, Houillères d'Ahun, corons, chevalement, puits, bassin houiller, risques miniers, mineurs, ouvriers, charbon, terfil

Keywords : coal, coal-mining industry, inventory, preservation policy, Lavaveix-les-Mines (Creuse), miners, workers, pit-head frame, pit, slag-heap, miner's terraced houses, mining risks

AUTEUR

JEHANNE LAZAJ

Conservatrice du patrimoine. Mission inventaire général du patrimoine culturel, sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information. Elle a été conservateur du patrimoine au service régional de l'Inventaire du Limousin (DRAC/ Conseil régional) jusqu'en juillet 2006. jehanne.lazaj@culture.gouv.fr